

Le saviez-vous ?



Les voitures individuelles représentent 12% des émissions de CO₂*.



En France, 75 % des salariés vont au travail en voiture, en solo le plus souvent*.



Un covoitureur réduit en moyenne d'1 à 1,2 tonne ses émissions de CO₂ par an*.

*Source - ADEME

Passez au Covoiturage

Un doute, une question ?
Contactez nous :

www.covoiturage-oise.fr
rubrique « Nous contacter »

N°Azur 0 810 60 00 60

PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE



oiseMOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements

sense • 10926

oiseMOBILITÉ
Simplifiez vos déplacements



Passez au Covoiturage

Oui à la convivialité !

Moins de CO₂ !

Faites des économies !



Inscrivez-vous gratuitement sur
www.covoiturage-oise.fr



N°Azur 0 810 60 00 60
PRIX D'UN APPEL LOCAL DEPUIS UN POSTE FIXE



Passez au covoiturage

Oise Mobilité vous offre la possibilité de simplifier vos déplacements. Mais pas seulement ! Le covoiturage est aussi synonyme d'économie, d'écologie, de convivialité et de sécurité !

Covoiturer, c'est :

+ ÉCONOMIQUE

Conducteur ou passager, vous partagez les frais de transport ! **30 km par jour**, c'est jusqu'à **1 550 €** d'économie par personne et par an* !

+ ÉCOLOGIQUE ET PRATIQUE

Vous participez à la **réduction des émissions de CO₂**, mais aussi à la réduction du trafic *

+ CONVIVIAL

Vous rencontrez de nouvelles personnes et vous vous entraidiez ; le covoiturage renforce les liens entre collègues, voisins, etc. !

+ SÛR

Covoiturer conduit à une plus grande vigilance du conducteur, une diminution du stress de la circulation pour les passagers et une réduction des accidents de la route !

Les + du covoiturage Oise Mobilité

Une recherche cartographique

qui vous permet de mieux visualiser les trajets que vous recherchez.

Une calculatrice d'indemnité de covoiturage

qui calcule la durée du trajet, les émissions de CO₂ et le prix estimé par passager.

Un site accessible et compatible

que ce soit avec vos smartphones, tablettes ou ordinateurs !

Indemnités

Si vous ne souhaitez pas échanger d'argent, choisissez d'alterner les véhicules. Dans le cas contraire, il est d'usage de partager les frais d'essence, de péage et de parking.

Assurance

Toutes les personnes transportées sont couvertes par la garantie obligatoire de responsabilité civile en cas d'accident. Vous pouvez toutefois signaler le covoiturage auprès de votre assurance.

Impôts

Si vous êtes soumis à la déduction forfaitaire, vous n'avez rien à déclarer. Dans le cas de la déclaration des frais réels, seul le conducteur doit déduire les sommes qu'il perçoit du passager.

Le covoiturage c'est quand je veux et avec qui je veux !

Je participe, c'est facile !

C'est simple et gratuit !

Étape 1

Je m'inscris en quelques minutes sur www.covoiturage-oise.fr

Cela ne m'engage à rien ! Je peux annuler mon inscription en un clic.

Étape 2

Je prends contact avec les covoitureurs qui me sont présentés

Beauvais → Compiègne

🕒 15/04/2015
🕒 08h00



Isabelle M.
Conductrice
✉ Contact

Beauvais → Compiègne

🕒 15/04/2015
🕒 08h30



Sam B.
Conducteur
✉ Contact

Beauvais → Compiègne

🕒 15/04/2015
🕒 08h45



Mat O.
Conducteur
✉ Contact

Étape 3

Je covoiture une première fois

Je suis libre d'augmenter ou de réduire la fréquence du covoiturage, il suffit de bien communiquer avec mon covoitureur !



Le site me présente en priorité les voisins qui font le même trajet et aux mêmes horaires.

Je reçois un email dès qu'un covoitureur s'inscrit sur un trajet identique au mien.



*Source - ADEME